

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERCTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 25 c.
Réclames, — . . . 50
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 21
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

26 Mai 1882.

BULLETIN

Nous n'hésitons pas à dire, d'après les dernières informations, que la situation en Egypte devient mauvaise.

La démonstration maritime n'a rien amené, si ce n'est une disposition plus marquée des ministres à la résistance. Le parti militaire a exigé des officiers généraux le serment solennel de s'opposer à toute intervention. Des torpilles ont été posées le long des côtes, et toutes les garnisons des forts du littoral ont été doublées.

D'un autre côté, les consuls, ayant échoué dans toutes leurs négociations, ont dû en référer à leurs gouvernements pour demander de nouvelles instructions.

Ce sont les journaux anglais qui nous fournissent les renseignements les plus précis, et aussi les plus alarmants, sur cette crise égyptienne qui menace de devenir fort grave.

A cet égard, nous devons faire observer que la presse britannique, presque tout entière, est favorable à cette heure à l'intervention ottomane, que repoussait il y a quinze jours, comme inacceptable, M. de Freycinet.

La manœuvre pour humilier la diplomatie française est évidente. La faute en est, il est vrai, à M. de Freycinet, qui s'est engagé avec une imprudence rare : nous en subissons aujourd'hui les conséquences, comme nous l'avions prévu, car, dès le lendemain du discours de notre ministre des affaires étrangères, nous mettions en doute l'opposition de la Grande-Bretagne à cette intervention turque.

Après avoir vanté à la tribune l'alliance anglaise, M. de Freycinet est amené par cette même alliance à reconnaître la nécessité d'une intervention de la Porte, dont il ne voulait pas entendre parler.

Il a dit publiquement qu'il ne souscrirait

jamais à une intervention armée de la Porte ; et voilà nos alliés, les Anglais, qui, les premiers, déclarent qu'on ne peut rien faire sans le Sultan.

Il a dit encore qu'il prendrait une consultation des puissances par « déférence » pour le concert européen ; — et demain, sans doute, les puissances lui répondront que le Sultan est le véritable souverain de l'Egypte, et qu'il a le droit d'y intervenir pour y rétablir l'ordre, avec son autorité.

Si notre ministre des affaires étrangères a été d'une imprudence exceptionnelle, il faut avouer qu'il est aujourd'hui cruellement mystifié !

Nous lisons dans les dernières nouvelles de l'Union :

« Comme nous l'avons toujours fait prévoir, l'intervention armée de la Turquie pour le dénouement de la crise égyptienne paraît de plus en plus inévitable. La France et l'Angleterre ne peuvent plus éviter que difficilement cette solution.

La Porte enverrait au Caire un commissaire investi des pleins pouvoirs du Sultan et accompagné de quelques bataillons. Ces troupes rétabliraient l'ordre et donneraient ainsi à l'Europe le temps de réunir une conférence pour le règlement définitif de la question. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier jeudi. — Suite de la délibération relative à l'enseignement secondaire privé.

M. Compayré, rapporteur, expose que la commission a adopté une nouvelle rédaction, consistant dans un article qui déterminerait les conditions de l'examen à subir pour l'obtention du certificat d'aptitude ; ce serait une sorte de licence pédagogique.

La composition du jury d'examen serait également modifiée : il y aurait deux chefs d'institutions libres au lieu d'un seul, et ils seraient élus par leurs collègues au lieu d'être nommés par le ministre.

M. Fabre repousse la nouvelle rédaction proposée par la commission ; elle prête trop à l'arbitraire et ne donne pas suffisamment de garanties de capacité.

Le paragraphe 2 de l'article 1^{er} est mis aux voix et, à la majorité de 289 voix contre 177, est adopté.

Sur la demande de M^r Freppel, le terme « enseignement secondaire privé » est remplacé par le terme « enseignement secondaire LIBRE ».

Les articles 1, 2, 3, 4 et 5 sont adoptés. L'article 3 est modifié en ce sens que le projet s'appliquera à tout établissement comptant une classe de seconde de rhétorique et de philosophie (amendement Marcou).

M. de la Bassetière combat l'article 6, qui institue le jury pour délivrer les certificats exigés. Ce jury ne comporte pas des garanties suffisantes d'impartialité.

Il propose un amendement qui est repoussé. M. de la Bassetière demandait dans le jury l'introduction de deux membres du conseil général.

M. Fauré demande que le membre du conseil général soit le membre nommé par l'arrondissement où se trouve l'établissement. — Repoussé.

M. de la Bassetière fait observer qu'il y a encore huit amendements, déposés par la droite, à discuter. Il demande donc le renvoi de la suite de la discussion.

Le renvoi est accordé. — Séance samedi, à 2 heures.

Le discours de M^r Freppel

ET LA PRESSE.

Toute la presse, sans distinction d'opinion, constate l'impression produite sur la Chambre par le discours prononcé par M^r Freppel, à la séance de lundi, pour la défense de la liberté de l'enseignement secondaire.

Nous citons quelques témoignages non suspects de cet unanime hommage rendu à l'éloquente parole de l'évêque d'Angers.

La République française :

« Si indiscutable et intéressée que soit cette thèse, M. Freppel, nous devons le reconnaître, ne l'a pas maladroitement présentée, et la Chambre l'a écouté sans trop d'impatience. »

La Justice :

« Il y a un article du projet qui institue un jury spécial pour apprécier les qualités pédagogiques et l'autorité morale des chefs d'établissement. Comme l'a dit M. Freppel, dont le discours fort écouté méritait d'être pris en sérieuse considération, c'est le rétablissement de l'autorisation préalable. »

L'Evénement :

« Il nous serait facile de démontrer qu'en demandant de nouvelles garanties aux professeurs des écoles privées, les promoteurs de la loi n'ont fait que prouver l'intérêt qu'ils portent à l'instruction. C'est là une vérité indiscutable. Cette vérité, M. Freppel n'a pas voulu la reconnaître, ce qui l'a obligé à échafauder sur du sable toute son argumentation. Mais, en en compromettant la solidité, il l'a si bien ornée que, malgré nous, et cette fois au seul point de vue de l'esthétique, nous avons goûté à l'entendre une sorte de plaisir dont nous aurions mauvaise grâce à nous défendre, plaisir que la Chambre a évidemment partagé. »

Le Napoléon :

« La discussion de la loi sur l'enseignement secondaire a appelé M. l'évêque d'Angers à la tribune. Nous avons eu souvent l'occasion de juger le talent de l'honorable prêtre et de lui contester certaines qualités oratoires qui excitent les sympathies et provoquent de chaleureux entraînements : nous ne serons donc pas suspect en déclarant que le discours qu'il a prononcé est une admirable page d'éloquence. »

Le Soleil :

« Le débat qui paraît devoir se prolonger a été du premier coup très-élevé, grâce à M^r Freppel qui, de l'avis de ses adversaires mêmes, a prononcé un très-remarquable et substantiel discours. Défendre les vrais

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLAT.

XX

L'EDEN DU KABE.

(Suite.)

Mais Assaverte, à son tour, s'était vivement penché :

— C'est l'Hadack-Houa (1) des chefs Tonaregs ; mais on dirait qu'il sort de la bouche d'un enfant, dit-il.

— Qu'importe. Réponds, et réponds en arabe, puisque tu connais le chinois de ces Cosaques-là.

— Et si c'était un des hommes de Rusicada ?

— On verra bien. Nous n'avons pas grand-chose à perdre et je commence à étouffer ici.

En effet, l'atmosphère du silo saturé d'acide carbonique devenait irrespirable et l'asphyxie eût bientôt étouffé les deux hommes.

Assaverte jeta le cri que poussent les Arabes

lorsqu'ils sollicitent l'aman (miséricorde), et il indiqua en quelques mots l'effroyable situation dans laquelle son compagnon et lui se trouvaient.

— Kasod et djouad maïrodouchy kraïb : « celui qui s'adresse aux nobles ne revient jamais les mains vides » (1), répondit la voix. Ayez confiance !

Les deux captifs baletants entendirent de nouveau le bruit qui avait d'abord si vivement effrayé Assaverte. Puis soudain un mince filet de lumière jaillit. L'ouverture s'agrandit. Une main délicate passa par cette ouverture et tendit aux prisonniers une large flissa.

— Creusez à votre tour, dit en même temps une douce voix de femme.

Philoctète saisit l'arme et travailla si furieusement le sol qu'en peu de temps, rampant sur le ventre à mesure qu'il creusait, à moitié aveuglé et étouffé par les parcelles de terre, il put sortir de la fosse dans laquelle Deris avait cru l'ensevelir vivant avec Assaverte.

Au-delà du boyau qu'il venait de creuser, il trouva une sorte de réduit de pierres.

Une femme lui tendit la main pour l'aider à se relever.

C'était Djemmaah !

— Ah ! bouh Diou ! voilà ce qui peut s'appeler une rencontre, s'écria Philoctète en reconnaissant

(1) C'est par cette formule que répondent les chefs ou nobles à ceux qui leur demandent aide ou aumône.

sa protégée, vous ne perdez pas de temps pour payer vos dettes, vous, au moins. Mais suffit ! à tout à l'heure les remerciements. Avez-vous vu mon capitaine ?

Djemmaah répondit par un signe négatif.

La jeune fille avait fait d'abord à la vue du soldat un geste de surprise. Puis elle eut un mouvement pour fuir.

Philoctète la retint :

— Eh bien ! est-ce qu'on quitte comme cela les amis qu'on vient de sauver ? fit-il. D'abord pardon, excuse, mademoiselle, mais vous n'auriez pas quelque chose à me donner à manger ? La boule de son faisail relâche dans ce trou du diable et je meurs de faim.

Djemmaah sourit et souleva une natte sous laquelle Philoctète aperçut une galette d'orge et quelques fruits.

— Il n'y a pas gras, fit-il en s'en comparant. Mais c'est égal, cela vaut mieux que rien.

En ce moment un faible soupir se fit entendre au fond de l'ouverture encore béante.

Djemmaah jeta de ce côté un regard effrayé.

— Faites pas attention, mademoiselle, c'est le camarade que j'ai oublié. Un gueux fini. Mais je vais le tirer de là quand même, quitte à l'enterrer pour tout de bon un peu plus tard, car j'en ai besoin pour retrouver mon capitaine et régler le compte de cet autre gueux de Rusicada.

Et comme Djemmaah, en l'entendant prononcer ce nom, avait fixé sur lui ses grands yeux interrogateurs :

— Oui, oui ! j'ai du nouveau à vous apprendre, quoique je sorte d'une fosse. Mais ce sera pour plus tard.

Il était temps d'ailleurs que Philoctète pensât à son compagnon de captivité. Assaverte avait bien essayé de ramper quelques pas à la suite de l'ordonnance, mais bientôt ses forces l'abandonnèrent. Les derniers efforts de Philoctète avaient entamé horizontalement le terrain aux dépens de sa solidité verticale. Plusieurs blocs de terre s'étaient détachés. Le Maltais se trouvait enfoui de nouveau.

Cependant Philoctète, creusant maintenant en sens inverse, put arriver jusqu'à lui et le tira de l'excavation. Le malheureux était à moitié mort.

L'ordonnance avisa une jarre de terre pleine d'eau dans un angle du réduit de Djemmaah. Il commença par en vider à moitié le contenu pour étancher sa soif, puis il jeta le reste sur la tête d'Assaverte, que cette douche tira de son évanouissement.

Philoctète l'aida à se relever. Le regard incertain du Maltais fit le tour de la pièce, puis se fixa sur un amas de sequins, de douras et de menues monnaies qui se trouvaient à côté de l'ouverture qui leur avait donné passage.

principes de liberté et se faire écouter par cette Chambre, n'est-ce pas un tour de force?... En terminant à grands traits et en termes éloquentes, M^r Freppel a tracé les conditions de la liberté de l'enseignement. Une triple salve d'applaudissements a accueilli sa péroraison, et de retour à son banc il a été très-félicité.

Le Constitutionnel :

« Jamais, de l'aveu même de ses adversaires, le prélat d'Angers n'a prononcé un discours aussi éloquent et que la gauche, rendons-lui cette justice, a écouté avec intérêt. »

Paris-Journal :

« La péroraison de ce discours admirable a été une profession de foi en faveur de la société moderne. Par la bouche d'un évêque, l'Eglise a proclamé que la société moderne, fondée sur ce qu'il y a de plus pur dans les principes de 1789, ne lui inspirait qu'affection et dévouement. Un cri d'enthousiasme, suivi d'applaudissements prolongés, lui a répondu, comme un écho, sur tous les bancs de la droite, et, même à gauche, on a reconnu que jamais orateur n'avait défendu une plus noble cause en un plus noble langage. »

La Vérité :

« M. Freppel montre que l'obligation de comparaître devant un jury d'Etat, avant d'ouvrir un établissement d'enseignement libre, équivaut à la nécessité de l'autorisation préalable. »

« Or, l'autorisation préalable est la négation de la liberté. »

« Au profit de qui veut-on supprimer la liberté? Au profit de l'Université. Les services que rend l'Université sont-ils dignes de ce sacrifice? »

« M. Freppel lit les rapports des propres inspecteurs de l'Etat, qui constatent l'abaissement général du niveau des études. »

« Toute cette partie du discours de l'évêque est écoutée dans un silence qui prouve combien il frappe juste. Personne n'interrompt. Les universitaires eux-mêmes, M. Fabre, M. Maze, M. Lenient sont obligés de courber la tête devant certaines sentences. »

« Quand M. Freppel dit que la confusion des méthodes, l'excès des matières abrutissent les générations, c'est un murmure approbateur sur tous les bancs. »

« Plus loin, l'orateur demande si le père de famille ne juge pas mieux que l'Etat la valeur des établissements d'enseignement. Et tout le monde courbe la tête devant cet argument. »

« Seul, un Spartiate proteste : « La famille, dit-il, c'est l'Etat. » Nous regrettons de ne pas connaître le nom de cet honorable qui voudrait nous ramener au brouet lacédémonien. »

La Lanterne :

« Le projet est la négation de la liberté, par cette première raison qu'exiger de tout chef d'institution un certificat d'aptitude pédagogique, c'est établir indirectement l'autorisation préalable, c'est-à-dire ce qui, dans votre pensée comme dans la nôtre, »

— Le trésor! dit Assaverte avec un accent de convoitise.

— Oui, vieux! Et sans serpent, n'est-ce pas? Mais as pas peur, c'est moi qui remplirai le rôle du serpent... Car cet or est à vous, n'est-ce pas, mademoiselle? ajouta Philoctète en se tournant vers Djemmaah.

— Oui, ce sont les sequins que j'ai emportés de l'Amarr et l'argent que j'ai gagné en dansant sur la place. J'avais enterré tout cela dans ce coin, et c'est en creusant la terre pour reprendre mon trésor que j'ai entendu des gémissements étouffés.

— Oui, et il est bien heureux pour nous que nous ayons eu affaire à une belle et vaillante fille comme vous, car plus d'une se serait enfuie et nous aurait laissé manger les pommes de terre par la racine. Aussi tu entends, toi, Assaverte! Après mon capitaine, après le règlement de compte du coquin qui a essayé de fumer ses terres avec un soldat français, c'est à cette enfant que nous devons nous consacrer. Oh! je sais bien ce qu'elle va me demander, ajouta-t-il en regardant Djemmaah. Mais soit! votre ami José n'est pas responsable des canailleries de son papa et nous tâcherons de trouver moyen de vous le rendre. Mais pourquoi avez-vous quitté l'hôpital sans attendre mon capitaine?

— Parce qu'il m'aurait emmenée et que je ne veux pas quitter Alger tant que José y sera.

équivaut à la négation de la liberté d'enseignement.

« Cette thèse est habilement, très-habilement même, développée par M. Freppel. »

Le Petit Parisien :

« Le discours de M. Freppel, surtout dans sa première partie, est assurément un des meilleurs qu'il ait jamais prononcés. »

La France :

« Nous ne sommes pas souvent d'accord avec l'évêque d'Angers... »

« Nous devons dire cependant qu'il a eu des mouvements oratoires, et que, tant qu'il s'est tenu sur le terrain de l'enseignement, la Chambre l'a écouté et quelquefois approuvé. »

On voit que, même les feuilles les plus hostiles ou les plus indifférentes aux idées qu'a soutenues M^r Freppel, s'accordent à dire qu'il a été d'une grande éloquence et d'une logique embarrassante.

Chronique générale.

La République française trahit les craintes que la situation des esprits lui inspire, pour l'avenir du parti républicain.

On lit dans la feuille gambettiste :

« Il est visible pour tout le monde que la situation du parti républicain, sans être entamée, n'est plus ce qu'elle était il y a un an, à la veille des élections générales. »

« CE PARTI A COMMIS DES FAUTES EN se divisant, en abandonnant ses traditions de discipline et de bonne et sage conduite. »

« TOUTE FAUTE S'EXPIE en politique. »

« Nous commençons à payer celles que nous avons faites. »

« Un certain malaise se fait sentir, et des signes non équivoques, nos échecs dans les élections partielles, nous avertissent que, si nous persévérons dans la voie funeste où nous sommes présentement engagés, LE MAL NE PEUT ALLER QU'EN S'AGGRAVANT. »

C'est ce que nous avons dit plus d'une fois.

Nous n'avons cessé de répéter que les fautes des républicains se paieraient tôt ou tard.

Ils sont obligés de reconnaître aujourd'hui que le moment où ils devront payer leurs fautes approche; que la situation ne peut aller qu'en s'aggravant.

Elle s'aggravera bien davantage, car les fautes des républicains deviennent elles-mêmes de jour en jour plus graves.

La majorité de trois cent deux voix, obtenue mardi par M. Léon Say, comprend au moins cinquante voix de la droite.

AZOR. — Vous avez vu quelquefois un homme qui promène un chien bien dressé jeter sa canne le plus loin qu'il peut? Le bon chien prend sa course, saisit la canne

— Mais José Ruscada doit être parti maintenant, interrompit Assaverte.

— Parti! fit Djemmaah avec stupeur. Philoctète expliqua alors à la jeune fille les causes du départ de José et la demi-grâce que son père avait obtenue pour lui.

— Alors il n'a plus besoin de la pauvre Djemmaah? dit tristement la jeune fille. Prenez tout cet or, il me serait inutile. Je vais me mettre en route pour le désert... et Allah permettra que je meure en chemin, ajouta-t-elle sourdement.

Assaverte allait se jeter sur le tas de duros :

— Minute, minute, dit Philoctète en arrêtant le Maltais par le bras, c'est moi qui serai le caissier. Voyons, mademoiselle, reprit-il en s'adressant à Djemmaah, qui avait rejeté le pan de son burnous sur sa figure pour qu'on ne vit pas ses larmes, n'avez-vous pas envie de revoir votre ami José?

— Oh! si, dit-elle, en joignant les mains.

Puis les laissant tomber avec découragement :

— Mais voudra-t-il revoir, lui, celle pour laquelle il a tant sacrifié, tant souffert?

— Tôt! il serait bien difficile!

Philoctète semblait avoir laissé toute sa mauvaise humeur au fond de sa fosse.

Il devenait presque aimable et galant...

(A suivre.)

entre ses dents et revient tout fier, en secouant la queue, rendre la canne à son maître. Eh bien! M. Léon Say, par un caprice bien calculé, a jeté de même son portefeuille, puis il a dit à la Chambre : « Rapporte, Azor. » Azor a rapporté. Cela suffit à montrer qu'Azor n'est pas méchant. (La Justice.)

L'état de santé du général de Cissey, qui semblait avoir perdu de sa gravité depuis deux jours, a empiré dans des conditions qui ne laissent plus, malheureusement, d'espoir aux amis de l'ancien ministre de la guerre.

On télégraphie d'Alger :

« Selon des renseignements recueillis à Sebdo, Bou-Amena se trouverait actuellement à Bou-Kès, point situé à environ 150 kilomètres à l'ouest de Figuig. Si-Sliman aurait battu en retraite dans le Tafilalet. »

« Les Béni-Guil ont demandé l'hospitalité aux Ouled-el-Hadj, dont les campements sont au-delà de Gabel-el-Grâ. »

« Les moyens d'existence diminuant chaque jour, les tribus hostiles semblent disposées à gagner le sud-ouest. »

Le sous-préfet de La Flèche, M. Laroche, a commis une inconvenance sacrilège qui mériterait les honneurs de la publicité. Ce petit proconsul de la République n'était pas dans l'exercice de ses fonctions, lorsqu'il est venu, dimanche dernier, à Solesmes, montrer à des amis le théâtre de ses exploits. A quatre heures, il entra dans l'abbaye profanée, avec une dame, deux messieurs et deux chiens, et il n'en sortait qu'à cinq heures.

L'abbé de Solesmes, dom Couturier, vient de lui adresser la lettre suivante :

« Solesmes, 22 mai 1882. »

Monsieur le sous-préfet,

Hier, vous avez abusé de votre titre officiel pour vous introduire dans l'abbaye de Solesmes, avec deux inconnus et une femme, et vous y êtes resté cinq quarts d'heure, au grand scandale de la population.

Vous ne pouviez pas ignorer la portée de votre démarche, et vous saviez qu'aucun outrage ne pouvait nous apporter une peine aussi profonde.

En attendant que je réclame auprès de qui de droit contre cette indigne violation d'un domicile qui n'est pas confisqué et dont nous sommes les légitimes propriétaires reconnus par le pouvoir, il est de mon devoir, comme abbé de Solesmes, de vous notifier à vous-même, monsieur le sous-préfet, et de dénoncer au public la peine d'excommunication que vous avez encourue en introduisant une femme dans nos cloîtres.

Malgré les profanations que vous y avez exercées le 22 mars dernier, en coopération avec M. le préfet de la Sarthe, ces lieux sont restés sacrés. L'expulsion violente des religieux n'a pas détruit la loi très-ancienne sur la clôture religieuse, promulguée en dernier lieu avec une solennité nouvelle par le Souverain-Pontife Pie IX, le 12 octobre 1869 : « Nous déclarons être soumis à l'excommunication majeure, réservée au Souverain-Pontife, les femmes qui violent la clôture des religieux et ceux qui les introduisent. »

Je n'insiste pas davantage. Cette sentence a par elle-même une gravité qui dispense de commentaires. Je prie Dieu de vous la faire comprendre.

† Fr. CHARLES COUTURIER,
« Abbé de Solesmes. »

Les anathèmes de l'Eglise ne châtieront pas seuls une conduite qui révolte la conscience et l'honnêteté : la réprobation publique flétrira un si criant abus de la force ; de pareils actes attristent les chrétiens, mais ils déconsolent à jamais leurs persécuteurs.

L'institutrice de l'école laïque de Saint-Paul-en-Jarret (Loire) a le tort de faire encore la prière et d'aller à la messe. Ses élèves en sont indignés. Aussi les plus grandes, âgées de dix à douze ans, ont voulu protester énergiquement. Il fallait les voir crier : Vive la République! chanter la Marseillaise et entraîner le bataillon des cadettes en criant : A bas la nonne!

A ces cris, le maire est accouru, a fait un discours, presque un sermon, dit le Momi-

teur de la Loire, donné quatre jours de congé aux plus rebelles et rétabli la discipline. Cette école avait reçu du préfet une subvention de 800 fr.

On lit dans la Semaine religieuse du diocèse de Cambrai :

« La résistance la plus admirable celle des instituteurs et institutrices. La démission et nous en savons d'autres qui se préparent à le faire dès le jour où la loi sera son application. Une jeune fille du département de Vaucluse venait de subir avec succès ses examens. L'inspecteur lui proposa une place d'institutrice : « A quelles conditions? » demanda-t-elle. — « Vous resterez chez vous aussi chrétienne qu'il vous plaira de l'être, mais en classe jamais un nom de Dieu. » La jeune fille se releva avec une douce fermeté : « A ces conditions, monsieur, je n'accepte pas. Mes parents sont pauvres, je ne mangerais que du pain avec eux, mais je ne prêterai jamais la main à de pareilles œuvres. » Et elle se tira.

« La conscience catholique parlait par la bouche de cette enfant. »

Nous avons signalé un exemple bien qui vient d'être donné par le conseil municipal de Dieppe. Le Conseil, avons-nous dit, vient de voter une rente viagère de 800 francs au vénérable frère Gay, ancien directeur des écoles des Frères de Dieppe.

La délibération qui accorde au frère cette marque de haute sympathie est conçue :

« Le frère Gay ayant exercé à Dieppe pendant 52 années, y jouit de la sympathie générale; aussi, désire-t-il finir ses jours dans une population qu'il a élevée à une grande partie et qui l'entoure d'une affection. »

M. Le Vert propose, en conséquence, reconnaître les longs et excellents services du frère Gay, en lui allouant une pension viagère de 800 fr.

Le conseil municipal accueille la proposition avec un empressement unanime et décide qu'une pension viagère annuelle de 800 francs sera servie à M. Xavier Comte, frère Gay, à compter du 1^{er} mai, pendant six mois.

Une pension à un instituteur congréganiste de la reconnaissance pour un service tholique! M. Jules Ferry ne s'en console pas.

Mercredi matin, à neuf heures, un service religieux a été célébré à l'église métropolitaine pour le repos de l'âme de M. Duboy, archevêque de Paris, fusillé le 24 août 1871. La messe a été dite par M. l'abbé Bégès, archiprêtre.

Des services seront faits pendant toute la durée de la semaine, dans plusieurs églises, en mémoire des victimes tombées sous les coups des assassins de la Commune.

Hier, un service anniversaire a eu lieu dans la chapelle du collège Albert-Le-Gros à Arcueil, pour le repos de l'âme de M. Captier et de ses douze compagnons martyrisés à la barrière d'Italie, en haine à la Religion catholique.

Le baptême de la princesse Louise d'Orléans, fille du comte de Paris, aura lieu au château d'Eu, le dimanche 28 mai, par M^r de Bonnechose officier. Les parrains sont le duc de Nemours et la princesse Joinville.

On annonce l'apparition, à Paris, d'un journal arabe, publié en langue arabe, qui aura pour titre : l'Etoile d'Orient.

Cette feuille a pour but de défendre les intérêts français et européens en Orient.

ÉTRANGER

D'après une dépêche de New-York, publiée par le Standard, les glaçons, dans les environs de Terre-Neuve, sont en quantité immense et très-dangereux pour les navires. Les rapports des capitaines arrivés de Montréal signalent des bancs de glace ayant plusieurs lieues carrées et des glaçons ayant

quelques mille pieds de hauteur. Le steamer *Pewee*, ayant à bord un millier de passagers, a manqué de périr près de Cape-Race. Le *Hermann*, de Newcastle, a été pris dans les glaces pendant dix jours et annonce que des centaines de navires sont immobilisés autour des îles Madeleine.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 mai.

Les rentes débutent en baisse sur la veille : le 3 0/0, 83.65 et 83.70; l'amortissable, 83.85 et 83.80; le 5 0/0, 116.65, 116.62 et 116.70.

Le marché est mal impressionné, la question égyptienne retient la spéculation, on redoute et on prévoit même de grosses complications de ce côté, mais lors c'est la baisse à outrance par suite du manque d'affaires.

Les fonds internationaux ne sont pas meilleurs, ils reculent assez vivement.

Le bilan de la Banque de France accuse une augmentation d'or de 6,917,000 fr. et une augmentation d'argent de 78,000.

Le Crédit Foncier se maintient à 1,535. Le conseil d'administration a délibéré dans sa séance de mercredi sur le projet de traité de fusion avec la Banque Hypothécaire et l'a adopté à une grande majorité. Le conseil de la Banque Hypothécaire avait pris une décision semblable, les actionnaires des deux Sociétés vont être convoqués incessamment en assemblée générale.

L'action des Magasins Généraux de France et d'Algérie se traite à 565. C'est un bon cours dans l'état, on sait que les opérations de cette Société ont pris une grande importance.

Nous espérons bien qu'aucun capitaliste n'aura participé aux deux émissions suivantes : d'abord le Crédit Foncier Argentin qui ne ressemble en rien à notre Crédit Foncier et qui ne veut qu'exporter notre argent, et enfin la Compagnie Générale de Construction aux chemins de fer sur laquelle nous avons des renseignements qui indiquent clairement que cette entreprise n'aura que peu de durée.

On reprend sur le Crédit de France, et la reprise n'est qu'à son début, dès la fin de la semaine on verra se produire une hausse sérieuse sur les actions.

En donnant 40 fr. comme solde de dividende, la Société Française Financière prouve combien sa situation est bonne et à l'abri de nouvelles attaques. Nous inscrivons le cours de 625.

Veut-on placer d'une manière avantageuse et fructueuse ses capitaux ? il suffit d'acheter quelques actions des Mines d'Agulhas, ce sont des titres qui entrent dans les portefeuilles de tous nos grands capitalistes.

Peu d'affaires sur les chemins : Lyon, 1,700; Orléans, 1,320.

Chronique militaire.

Décret qui autorise le ministre de la guerre, à accepter un don de cinquante francs de rente 3 0/0, offert par M^{me} veuve de Bonne, en faveur du 2^e régiment de hussards.

Art. 1^{er}. — Le ministre de la guerre, au nom de l'Etat, est autorisé à accepter le don d'un titre de rente 3 0/0 perpétuelle de 50 fr., offert par M^{me} veuve de Bonne au 2^e régiment de hussards, afin de perpétuer, dans le corps, le souvenir de son mari, M. le colonel de Bonne, qui le commandait lors de sa mort, à Alger, le 5 janvier 1882.

Art. 2. — Les arrérages de cette rente, capitalisés, s'il y a lieu, serviront à décerner un prix annuel, sous le titre : *Prix de Bonne*, à un militaire qui, après avoir contracté un engagement ou un rengagement pour le 2^e régiment de hussards, aura été admis à l'une des Ecoles militaires spéciales ou polytechnique, ou qui, à défaut d'admission aux dites Ecoles, aura été nommé sous-lieutenant.

Art. 3. — Le bénéficiaire sera désigné par le conseil d'administration du régiment et le prix lui sera remis le 5 janvier qui suivra son entrée à l'une des Ecoles précitées, ou sa nomination au grade de sous-lieutenant.

Art. 4. — Si, par suite d'une nouvelle organisation de l'armée, le 2^e régiment de hussards venait à disparaître, la donation, avec toutes ses clauses, serait appliquée au régiment nouveau, pour la formation duquel l'ancien 2^e hussards aurait fourni le plus d'éléments.

Art. 5. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 26 avril 1882.

Signé : JULES GRÉVY.

M. de Bonne, dont il est parlé dans ce décret, avait passé à l'Ecole de cavalerie de Saumur en qualité de lieutenant et de capitaine-instructeur.

Le ministre de la guerre, par décision du 3 de ce mois, a autorisé les vétérinaires militaires à faire facultativement usage du dolman dans les mêmes conditions que les officiers de cavalerie.

Le dolman attribué aux vétérinaires est celui que la décision ministérielle du 2 mai 1884 et 28 février 1882 affecte aux officiers de remonte (d'un bleu foncé et collet en drap du fond). Indépendamment de la patte d'épaule brodée, commune à tous les grades, les vétérinaires porteront au collet les marques distinctives du grade déterminées par la décision ministérielle du 29 février 1860. Les vétérinaires principaux auront les broderies aux parements. Les vétérinaires de tous grades porteront, avec le dolman, le sabre et le ceinturon de cavalerie légère, avec la dragonne de petite tenue.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Depuis quelque temps, la mort a cruellement frappé plusieurs familles des plus estimables de notre pays. La jeunesse a été plus particulièrement victime de ses coups. Avant-hier encore, l'un de nos jeunes concitoyens, M. Anatole Choyer, maître suppléant au lycée d'Angers, fils de l'honorable trésorier de la Caisse d'épargne de Saumur, est décédé à Saint-Clément-des-Lévées, à peine âgé de 22 ans, à la suite d'une fièvre typhoïde. La cérémonie funèbre a eu lieu, aujourd'hui vendredi, à dix heures, dans l'église de Saint-Clément.

TRAIT DE PROBITÉ.

Ces jours derniers, un chef de train de la ligne de l'Etat, M. Denancé, ayant trouvé dans un wagon de 2^e classe un porte-monnaie bien garni, alla de suite le déposer entre les mains de M. le chef de gare, à Saumur. Le propriétaire de ce porte-monnaie ne tarda pas à se faire connaître et il offrit à l'honnête chef de train une récompense que celui-ci s'empressa de refuser.

Tous nos compliments à M. Denancé.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur le projet de loi relatif aux titres exigés pour les professeurs libres de l'enseignement secondaire, par 377 voix contre 108 la Chambre décide qu'elle passera à la discussion des articles.

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury et Maillé (Alexis).

Ont voté contre : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

Sur l'ordre du jour pur et simple proposé pour clore l'incident relatif à la démission du ministre des finances, rejeté par 324 voix contre 84.

A voté pour : M. Maillé (Alexis).

Ont voté contre : MM. Benoist, Bury, de Civrac, de Maillé, de Soland.

N'a pas voté : M. de Terves.

Sur l'ordre du jour de confiance en M. Léon Say, présenté par M. Alicot, voté par 394 voix contre 36.

Ont voté pour : MM. Benoist, Bury.

N'ont pas voté : MM. de Civrac, de Maillé, Maillé (Alexis), de Soland, de Terves.

LA PROCHAINE COMÈTE.

Dans quelques jours, avons-nous dit, une énorme comète sera visible pour tous les habitants de l'Europe. Cette comète, que pour la première fois on a lieu d'observer, était encore la semaine dernière à 33 millions de lieues de nous et à 27 millions de lieues du soleil. Sa vitesse surpasse 4 million de lieues par jour. Son éclat va augmenter progressivement et rapidement. Elle deviendra beaucoup plus lumineuse que celle de l'année dernière, et il est même probable qu'on pourra l'apercevoir en plein jour à l'œil nu.

Le 22 mai, sa vitesse atteignait 4,060,000 lieues par jour. Le 2 juin, elle glissera dans le voisinage de l'orbite de Mercure, à 4 millions de lieues du soleil, et sa vitesse sera de 4,431,000 lieues par jour. Le 10, elle passera à son périhélie, à 2,230,000 lieues du globe solaire, et se précipitera alors avec une vitesse de 3,682,000 lieues par jour, soit 153,000 lieues à l'heure. Son éclat sera, le 10 juin, au moins trois mille fois plus brillant que le 19 mars, date à laquelle remontent les premières observations qui ont été faites. A ce moment elle contournera le soleil dans l'éblouissement d'une splendeur sans égale, et, emportée par une seconde branche de parabole symétrique de la première, ira désormais en s'éloignant de l'as-

tre, comme à regret, avec une lenteur croissante.

DOUE-LA-FONTAINE.

Le dimanche 4 juin prochain, à 8 heures 1/2 du soir, un deuxième grand Concert sera donné par la Société Philharmonique de Doué, avec le concours de M^{me} Desmonts, artiste du théâtre de Tours, et de plusieurs artistes et amateurs.

Le premier concert, l'hiver dernier, fut donné, on se le rappelle, avec le concours de M^{me} Mary-Paget, artiste du théâtre de Tours.

POITIERS.

Nous lisons dans le *Figaro* :

« La ville de Poitiers vient de prendre une décision qui va éloigner d'elle toutes les troupes en tournée : elle perçoit maintenant 40 pour cent, comme droit des pauvres, sur les représentations théâtrales.

« Avant cela, le droit des pauvres était un droit fixe de 20 fr. par soirée. Il n'y avait que les cinq grandes villes de France qui payaient 40 p. 0/0.

« Voilà Poitiers qui rêve d'être la sixième grande ville. Ce rêve-là pourrait bien lui coûter de n'avoir plus de théâtre, car les directeurs n'aimeraient pas à voir leurs frais grevés d'une taxe nouvelle et très-élevée. »

Ajoutons, dit le *Journal de la Vienne*, que M. Simon, l'impressario bien connu des Poitevins, organise pour le mois de juin une tournée artistique avec M^{me} Judic et que, dans son itinéraire, il va de Bordeaux à Limoges et de Limoges à Tours, sans s'arrêter à Poitiers, laissant de côté notre ville, où il a dû subir la semaine dernière le nouveau droit des pauvres.

TOURS.

Mercredi, à onze heures et demie environ, M. le maire de Tours, ou plutôt un de ses adjoints, attendait, à la mairie, l'arrivée de deux jeunes mariés. Midi allait sonner quand l'officier de l'état civil, impatienté d'attendre, ordonna à un agent de police de se rendre immédiatement chez la mariée, qui habite rue Colbert.

En arrivant, l'agent trouva la mariée en larmes et se lamentant sur l'absence de son prétendu.

Celui-ci avait quitté sa fiancée le soir, à minuit, et rien ne faisait prévoir un tel désappointement.

L'affaire en est là ; et tout le monde s'accorde pour blâmer le jeune homme, qui travaille au chemin de fer.

On dit cependant que le malheur n'est pas grand, car le jeune homme passe pour avoir une conduite équivoque, et il est, dit-on, un fervent disciple de Bacchus. (*Indépendant.*)

Ecole de tir du 70^e territorial. — Dimanche 28 mai, tir au Menneton, à Tours, de 8 heures 1/2 à 11 heures du matin.

Tous les hommes de l'armée territoriale, de la réserve et de la disponibilité de l'armée active seront admis, sur la production de leur livret, à prendre part au tir.

LA MUSIQUE DE SAINT-SYMPHORIEN.

Nous avons parlé hier, d'après le *Phare de la Loire*, d'un scandale à l'occasion du succès de la musique de Saint-Symphorien au concours qui vient d'avoir lieu à Nantes. Voici l'article que publie à ce sujet l'*Espérance du Peuple* :

Paroisse Saint-Symphorien (700 HABITANTS SEULEMENT)

La musique de Saint-Symphorien, près Niort (Deux-Sèvres), a été fondée par M. l'abbé Trichard, curé de la paroisse. Elle n'est composée que de cultivateurs vignerons, que M. le curé a pris, suivant son expression pittoresque, aux pieds des vignes, pour en faire des musiciens. On juge de la patience, de la ténacité et du travail ardu qu'il a fallu pour arriver à ce résultat. Ce concours avait lieu à l'Ecole professionnelle.

Un brillant succès est venu couronner de la façon la plus complète les efforts de ces braves gens.

Les 2 premiers prix de leur section sont facilement enlevés. C'est alors que les coqs de village en paletots commencèrent à prendre ombrage du succès de leurs concurrents en blouses, conduits par un abbé.

Jugez les railleries qui les accueillirent dans leur village, au retour, quand on va

savoir qu'ils ont été battus par des cléricaux en blouse ! Aussi tous les moyens, calomnies, mensonges, sont employés auprès du jury contre ces pelés, ces galeux.

Enfin, le 3^e concours commence, c'est celui d'exécution. Pour la troisième fois la musique de Saint-Symphorien remporte le premier prix avec un succès encore plus brillant, à l'unanimité.

La rage qui grondait sourdement éclate, et voilà que comme les gamins, pour se venger de leur insuccès, les cris : à bas les chouans ! à bas les Jésuites ! à bas la calotte ! vive la République ! éclatent de tous côtés ; on poursuit les ruraux jusque dans la rue, et à une assez longue distance, en jouant la *Marseillaise*.

Mais bientôt la rage et la fatigue vinrent paralyser complètement le souffle de ces aimables adversaires, et la musique de Saint-Symphorien put enfin rentrer tranquillement à son cantonnement, méditer sur les bienfaits de la République, la douceur et la courtoisie de ses adeptes. A la Guerche et à Renazé, ces messieurs du jury, MM. Vaurus, Parmentier, etc., ont vaillamment fait leur devoir et manifesté à M. l'abbé Trichard toute l'indignation qu'une semblable conduite leur inspirait.

Quoi qu'il en soit, M. l'abbé Trichard, pour éviter le nouveau scandale, n'a pas pu prendre part au concours d'honneur auquel son jury avait l'intention de se faire entendre, au Jardin des Plantes, ce qui assurément eût été l'occasion d'un nouveau triomphe.

Nous sommes heureux de constater l'indignation générale causée parmi les organisateurs du Concours à la nouvelle de ce scandale. Il est bon de noter toutefois que la municipale de la Guerche et la lyre Renazéenne doivent porter seules la responsabilité de cette acte d'intolérance.

RENNES.

Une association artistique vient d'être fondée à Rennes. Cette association a pour but de populariser les grandes œuvres classiques et symphoniques. Depuis plusieurs années déjà, il existe, à Rennes, une Société de concerts populaires, mais les quatre matinées musicales qu'elle donne annuellement sont insuffisantes. L'association artistique donnera, dans un des jardins publics de Rennes, trente-cinq grands concerts d'été, et, pendant l'hiver, dix concerts populaires dans la salle du théâtre. L'orchestre complera cinquante exécutants. Subventionnée déjà par le conseil général d'Ille-et-Vilaine, l'association le sera bientôt par le conseil municipal de Rennes.

Maximes et Pensées.

Lorsque vous décrochez un crucifix de l'école primaire, vous faites tomber un fusil des mains d'un soldat de la prochaine guerre.

Général AMBERT.

Faits divers.

On mande d'Agen, 23 mai, qu'un orage épouvantable a étendu ses ravages sur un tiers du département.

A Tonneins, notamment, il est tombé une quantité énorme de grêle.

CONTAGION DE LA TUBERCULOSE. — M. le docteur Gibout vient de communiquer à l'Académie des Sciences le résultat des expériences auxquelles il s'est livré pour savoir si la tuberculose était susceptible d'être inoculée par la respiration de l'air sortant des poumons d'un phthisique. Ces expériences ont été faites sur des lapins dont les uns étaient placés dans les conditions nécessaires pour ne respirer d'autre air que celui qui était expiré par un phthisique, tandis qu'une seconde série de mêmes animaux respirait bien le même air, mais filtré sur du coton imprégné d'acide phénique. Au bout de peu de temps, les premiers succombaient à certains accidents et l'autopsie démontrait une tuberculose généralisée ; les seconds, au contraire, restaient parfaitement indemnes de tous accidents tuberculeux ; tués volontairement un peu plus tard, on ne découvrait aucune altération organique et leur chair était sans inconvénient.

Ces expériences semblent donc démontrer définitivement que la tuberculose est parfaitement transmissible par la respiration, ainsi qu'un certain nombre de médecins l'avaient déjà soutenu depuis longtemps.

Théâtre de Saumur.

MERCREDI 31 mai 1882,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Avec le concours de :

M^{me} MÉA

Pensionnaire du théâtre national de l'Odéon,

M^{lle} Jane MÉA, M. DEMANNE, M. TERSANT, M. P. VERET, du théâtre du Gymnase; M. FRANCIS, M. PAILLON.

Le nouveau succès du Gymnase

MADAME CAVERLET

Pièce en 4 acte, de M. Émile AUGIER, de l'Académie française.

M^{me} MÉA jouera le rôle de Madame Caverlet.

Distribution :

Rodolphe Caverlet... MM. Francis.
Henri Mairson... Tersant.
Bargé... Demanne.
Raymond, son fils... P. Veret.
Henriette Caverlet... M^{me} MÉA.
Fanny Mairson... J. Méa.
Mairson... MM. Paillon.
Un domestique... Duclot.

Le spectacle commencera par :

Le Post-Scriptum, joué par M. Tersant et M^{lle} J. Méa.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/».

Madame Caverlet commencera à 9 h. précises.

L'itinéraire de la tournée étant irrévocablement fixé, il ne sera donné qu'une seule représentation.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

La Danse des Milliards, par Eugène MORET. — Un fort vol. in-48 Jésus. Prix : 3 fr.

DENTU vient de mettre en vente :

LA DANSE DES MILLIARDS, de l'auteur du Médecin confesseur, de la Révoltée et de la Petite Kate, roman que publie en ce moment le XIX^e Siècle. Eugène MORET n'est pas un débutant, et nous n'avons point ici à faire son éloge. Aussi, nous contenterons-nous de dire à nos lecteurs : Si vous aimez les émotions fortes en même temps que l'observation, lisez : LA DANSE DES MILLIARDS. Jamais les luttes de l'argent et les convoitises ardentes de ce temps n'ont été décrites avec plus de fièvre et de passion. Dans ce livre, curieux à plus d'un titre, il s'y dégage un tel intérêt qu'on peut lui prédire, à coup sûr, un véritable succès.

SALLE D'ARMES

Rue Beaurepaire, 9,

ANCIENNE MAISON FRUGIER.

M. ANGELI, ex-professeur d'escrime l'Ecole de cavalerie, a l'honneur d'informer les amateurs d'armes qu'il vient d'ouvrir un cours d'escrime.

Leçons particulières. — Abonnements au mois et à l'année.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Sommaire du n^o 60. — Le Salut; Ils sont rentrés! L'Ophicléide; Résistance à la loi Ferry; Le Divorce; Ils ont ri! Rectification; Volontariat; Enveloppes et bandes; Un exemple à suivre.

Abonnements : 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 40 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13. Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

LES CHEMINÉES ne fument plus avec fumifuge H. CAZDORF ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 10 francs. Envoi franco du catalogue.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES À POITIERS		ARRIVÉES À ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 25 —	9 h. 42 —	11 h. 15 —	11 h. 15 —
8 25 —	11 15 —	10 15 —	11 32 —	12 15 —	12 15 —
11 15 —	1 17 soir.	1 17 soir.	2 55 —	3 45 —	3 45 —
4 55 —	4 55 —	4 55 —	6 45 —	7 35 —	7 35 —
7 50 —	11 48 —	11 48 —	1 15 —	2 05 —	2 05 —

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES À MONTREUIL		ARRIVÉES À SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 55 —	10 45 —	11 35 —	11 35 —
18 35 —	5 17 soir.	6 05 —	6 55 —	7 45 —	7 45 —
2 15 soir.	3 50 —	4 40 —	5 30 —	6 20 —	6 20 —
6 45 —	10 47 —	11 37 —	12 27 —	1 17 —	1 17 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 MAI 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc ^é		Dernier cours.	Clôture préc ^é		Dernier cours.	Clôture préc ^é	
3 % ..	83 40	83 70	Nord ..	2105	2130	OBLIGATIONS		
3 % amortissable ..	85 80	84	Orléans ..	1310	1315	Dép. de la Seine, emprunt 1857		
3 % amortissable nouveau ..	111 55	112	Ouest ..	806 25	800	Obligations foncières 1877 ..		
4 1/2 % ..	116 50	116 85	Compagnie parisienne du Gaz ..	1625	1627 50	Obligations communales 1879 ..		
5 % ..	515	515	Canal de Suez ..	2750	2795	Obligat. foncières 1879 3 % ..		
Obligations du Trésor ..	515	515	C. gén. Transatlantique ..	530	530	Est ..		
Obligations du Trésor nouvelles ..	518	518	OBLIGATIONS.			Midi ..		
Banque de France ..	5425	5460	Ville de Paris, oblig. 1855-1860 ..	501	503	Nord ..		
Comptoir d'escompte ..	1040	1050	— 1865, 4 % ..	522	525	Orléans ..		
Crédit Foncier, act. 500 fr. ..	1535	1535	— 1869, 3 % ..	400	402 50	Ouest ..		
Crédit de France ..	266 25	270	— 1871, 3 % ..	396	396	Paris-Lyon-Méditerranée ..		
Crédit mobilier ..	552 50	570	— 1875, 4 % ..	511	511	Paris-Bourbonnais ..		
Est ..	752 50	752 50	— 1876, 4 % ..	510	510	Canal de Suez ..		
Paris-Lyon-Méditerranée ..	1700	1712 50						
Midi ..	1295	1300						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÈANS

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		ARRIVÉES À ANGERS	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	8 minutes du matin, omnibus-mixte.	9 h. 55 —	10 45 —
6 — 45 —	—	11 35 —	12 25 —
8 — 56 —	—	12 15 —	1 05 —
1 — 25 —	soir, omnibus-mixte.	1 15 —	2 05 —
3 — 32 —	—	2 15 —	3 05 —
7 — 15 —	express, omnibus.	3 15 —	4 05 —
10 — 37 —	(s'arrête à Angers)	4 15 —	5 05 —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		ARRIVÉES À TOURS	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 43 —	9 h. 55 —	10 45 —
9 — 21 —	—	11 35 —	12 25 —
8 — 43 —	—	12 15 —	1 05 —
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.	1 15 —	2 05 —
4 — 44 —	—	2 15 —	3 05 —
10 — 28 —	express-poste.	3 15 —	4 05 —

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Étude de M^e TAHET, notaire à Vihiers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le 31 mai 1882, à midi, En l'étude,

Commune de Saint-Maurice-la-Fougèreuse.

1^o LA MÉTAIRIE DES GRANDES-ÉPONNERIES, n. A. C. contenant... 49 17 14

2^o LA MÉTAIRIE DES PETITES-ÉPONNERIES, contenant... 39 83 24

Total des contenances... 89 00 38 Sur la mise à prix de 134,950 francs.

Ces deux méteries sont affermées par bail authentique pour le prix de 4,300 francs, les impôts en plus.

A VENDRE

A LOUER OU A ARRETER

Pour se retirer des affaires

UNE FABRIQUE DE POTERIE ET CAILLOUX

Bien achalandée et en bon état

Belle position avantageuse, bien située, A SAUMUR (Maine-et-Loire);

MAISON TRÈS-SPACIEUSE

Dans laquelle s'exploite cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, 7, et à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

UN CHEVAL bai, âgé de 4 ans, taille 1^m 57, très-doux, se montant et s'attelant très-bien; UNE VOITURE Duc à capote avec siège s'élevant à volonté; HARNAIS COMPLET; le tout presque neuf. S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Rue de la Petite-Bilange, n^o 10. S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTÉMENT

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A VENDRE

UNE USINE

A SAUMUR,

Avec Machine à vapeur verticale

Force 3 chevaux,

Et tous ses accessoires, pouvant servir à toute industrie.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

DEUX MAISONS

Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.

La première, actuellement occupée par M. Prudhommeau, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.

La seconde, occupée par M^{me} Guichard, corsetière.

Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire. S'adresser à M. Prudhommeau et à M^{me} Guichard, ou au bureau du journal.

A VENDRE

pour 6,000 francs.

Un MATÉRIEL complet D'IMPRI-MERIE presque entièrement neuf, ayant coûté 13,000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

LA CONFIANCE

Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes CONTRE LA GRÊLE

2, rue Favart, à Paris.

Capital : quatre millions de fr.

La Compagnie est représentée dans tous les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton.

Pour les demandes d'agences, s'adresser à la Direction générale, à Paris.

M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

IL FAUT LIRE

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Qui paraît toutes les Semaines

LE COMBAT DE LA VIE

Par Henri RIVIÈRE

SUIVI DE

UNE PROMENADE

DANS L'AFRIQUE CENTRALE

Par Henri CERMOISE

10^e LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4^e

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 an, 6 fr.; 6 mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 47 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.

L'HYGIÈNE PRATIQUE

Journal hebdomadaire, rédigé par les sommités scientifiques dans le but de vulgariser l'hygiène et rendre ainsi son application facile dans la maison, la famille, l'école, l'atelier, les champs, l'armée, etc.

L'Hygiène pratique est le journal le plus intéressant, le plus instructif et le meilleur marché de toute la Presse scientifique de France.

Sommaire du numéro 17.

L'assainissement de Paris. — Hygiène militaire : l'alimentation du soldat. — Le Tapioca. — La prévention de la cécité. — L'air de la nuit. — FRULLETON : Les vins français. — Maladie du poirier.

PREMIER DE L'ABONNEMENT : 3 fr. PAR AN.

Adresser mandat ou timbres-poste à M. Marc de Rossiény, administrateur délégué de l'Hygiène pratique, 14, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

En vente chez tous les libraires :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE

GRANDEUR NATURELLE,

Ressemblance et inaltérabilité garanties.

50 fr. avec le passe-partout.

Visiter les portraits rue Courcouronnes, n^o 4.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

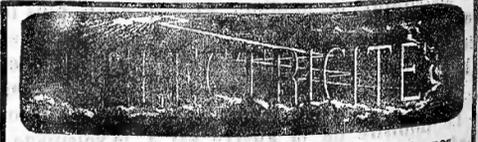
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 5 mai 1875.



Chaque Samedi 16 pages grand in-8^o, 2 colonnes

REVUE HEBDOMADAIRE

Scientifique, illustrée, spéciale, seul journal tenant les lecteurs au courant de tous les détails de l'Exposition universelle d'électricité, organe indépendant des exposants

RÉDACTEUR EN CHEF : W. de FONVIELLE

E. de GLISSON : DIRECTEUR

Un numéro, 40 centimes. — L'année, 18 francs.

Union postale 20 francs.

PARIS, 16, rue du Croissant, PARIS

Envoi de numéros spécimens gratuits sur demande

Saumur, imprimerie de P. GODET.